



Pour un budget à la hauteur des missions de l'administration pénitentiaire.

Le SNEPAP-FSU auditionné au Sénat.

Le 7.11.2024, le **SNEPAP-FSU** a été entendu par Louis VOGEL, sénateur rapporteur pour avis du programme 107 : le budget alloué à l'administration pénitentiaire.

Sur les dépenses de fonctionnement, le **SNEPAP-FSU** a pointé **l'inflation**. Cette considération ne peut être balayée d'un revers de main. Le budget ne peut se maintenir à l'identique. Il doit augmenter, à minima, d'autant que l'inflation.

Ce point fut l'occasion d'indiquer au Sénateur les **entraves au fonctionnement normal** des services (déplacement en permanences délocalisées, interventions sur des sites éloignés, etc.) et aux dispositifs de **formation** que subissent les professionnels, faute de remboursement des frais de déplacement.

Il est inacceptable que les personnels soient privés de formation et placés dans l'obligation de faire crédit à l'administration pour exercer les missions du service public. Des moyens sont nécessaires.

Si l'Etat souhaite répondre efficacement aux besoins de sécurité des français, pour le **SNEPAP-FSU**, il convient de **favoriser les dépenses liées aux dispositifs de prévention de la récidive, et cesser d'orienter les budgets de l'administration pénitentiaire vers la prison**.

Allouer des finances prioritairement au développement des constructions de bâtiments tous azimuts semble déraisonnable et contre-productif. La prison est un leurre de sécurité. Elle génère une propension à récidiver plus élevée, n'entraîne aucune obligation de travailler sur soi et de s'engager dans une dynamique de changement, pour la personne détenue. Pire, construire des prisons ne résorbe nullement le phénomène de surpopulation carcérale.

Plus que d'économies à réaliser, pour le **SNEPAP-FSU**, il s'agit plutôt de **mieux dépenser, en axant les budgets vers les modalités les plus efficaces** pour réduire les passages à l'acte, la réitération d'infractions et, le cas échéant, la population pénale. En cela, il semble nécessaire de reventiler les financements vers les services qui prennent en charge la totalité des usagers du service public pénitentiaire : les SPIP.

Depuis une dizaine d'années, les SPIP ont structuré leur méthode d'accompagnement en évaluant et ciblant les besoins criminogènes à travailler avec les personnes placées sous main de justice. Ils usent de méthodes qui ont fait leur preuve, en termes d'efficacité à prévenir la récidive. **Quid de sanctuariser des budgets dédiés exclusivement à la mise en œuvre de méthodes probantes ?**

Dans l'objectif de prévenir la récidive et si la peine de prison doit être requise, il faut que celle-ci puisse jouer un vrai rôle. Pour le **SNEPAP-FSU**, il paraît mieux avisé de **valoriser les projets visant l'accompagnement progressif vers le retour à la vie libre et la réinsertion citoyenne des usagers, tels que portés par les SAS et les établissements novateurs InSERRE**.

A ce titre, le **SNEPAP-FSU** a rappelé la nécessaire exemplarité de l'État face à la dette écologique, laquelle impose, non pas de dépenser, mais **d'investir pour l'avenir, notamment dans la rénovation selon des méthodes résilientes**, qui permettront à l'administration pénitentiaire de réduire de manière non négligeable ses postes de dépenses (ex: consommations d'énergies).

Le **SNEPAP-FSU** identifie, en outre, des priorités pour **rendre au service public son attractivité**.

- Nous avons parlé de la dernière **réforme du statut des DPIP**, autant récente qu'indigente, en totale inadéquation avec leurs responsabilités et l'importance de leur rôle dans les politiques publiques pénales locales. Face à l'inquiétante évaporation du corps des DPIP, seule une nouvelle revalorisation statutaire ambitieuse pourrait endiguer ce phénomène.
- Comme les autres syndicats en présence, le **SNEPAP-FSU** a appelé à **augmenter les grilles indiciaires des personnels administratifs et poursuivre le rééquilibrage de l'IFSE pour ceux exerçant à l'administration pénitentiaire**.
- Nous avons pointé **l'incohérence de la multiplication des embauches d'agents contractuels exerçant des missions pérennes**, d'autant plus à l'heure où les coupes budgétaires rompent la stabilité de leurs contrats et obèrent leur avenir. C'est pourquoi, en adéquation avec les données des organigrammes de références remis par l'administration pénitentiaire, le **SNEPAP-FSU** a demandé des recrutements de personnels titulaires quand un corps existe et un plan de titularisation sur poste suivi de la création de nouveaux corps de fonctionnaires pour les personnels répondant à un besoin pérenne (ex: coordonnateurs socio-culturels).

Le Sénateur souhaitait, par ailleurs, connaître notre point de vue pour **juguler la surpopulation pénale endémique en France**.

Le **SNEPAP-FSU** a rappelé la responsabilité du discours politique stigmatisant illégitimement la justice, inquiétant les professionnels et banalisant le recours systématique à l'enfermement.

Un changement de ton est nécessaire envers les électeurs.

Au-delà des colorations politiques - clivantes à démagogiques, notamment lorsque d'aucuns proposent la fausse bonne idée du retour des peines planchers - il serait **préférable que les élus s'appuient sur les données probantes de la recherche en criminologie pour élaborer des politiques pénales véritablement efficaces**.

Le sénateur questionne l'intérêt du recours aux TIG pour enrayer la surpopulation carcérale ?

Pour le **SNEPAP-FSU**, malgré les nombreux aspects positifs de la peine de TIG, cette marotte - outre qu'elle dévoie l'esprit de la loi instituant le TIG - ne saurait résorber la surpopulation carcérale.

Les peines de prison doivent être réservées aux actes les plus graves. Il est **ubuesque d'imaginer un professionnel sérieux hésiter entre le prononcé d'un TIG et la prison**, pour condamner un individu ! C'est méconnaître les profils délinquants, l'échelle des peines et la proportionnalité des sanctions aux faits commis.

Le **SNEPAP-FSU** invite plutôt le sénateur à engager une évaluation de l'action de l'ATIGIP ; et plus encore, afin d'économie, c'est l'action et les dépenses de l'Etat envers des "Agences" qu'il convient d'investiguer.

Pour le **SNEPAP-FSU**, l'administration pénitentiaire intervient au terme d'une défaillance en cascade. Résorber la surpopulation carcérale c'est aussi réduire les dépenses de l'Etat. Cela nécessite une **refonte de l'échelle des peines (amende, probation, prison)** et la mise en avant de la peine de probation.

Il est du rôle des femmes et hommes politiques d'œuvrer à l'évolution du regard des citoyens sur la sanction. **La probation est une peine à part entière**, bien souvent vécue par les personnes placées sous main de justice comme plus contraignante que la prison. Outre les hypothèses de **numerus clausus et de la régulation carcérale**, la surpopulation carcérale chronique en France, pourrait aussi être réduite si le **filet pénal cessait de s'étendre**. Pour le **SNEPAP-FSU**, il est urgent de réfléchir aux faits méritant une incarcération.

Si les discours politiques ambiants appellent à la frugalité des ressources, nous ne saurions que conseiller à nos décideurs d'opérer une meilleure ventilation des crédits. Pour le SNEPAP-FSU, les SPIP doivent obtenir des moyens à la hauteur de leurs missions.